

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : **16**
Nombre de présents : **10**
Nombre de votants : **13**

L'an deux mil vingt-cinq le 17 novembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 13 novembre 2025

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, FEUILLATRE Catherine, MARGOUT Gérard, MARECHAL Laëtitia, LOR Jean-Michel, THURNE Dominique, JARRY Alice

ABSENTS EXCUSES : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André
Mme BAZIL Marine donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme MARECHAL Laëtitia
M. MARAIS Sébastien
ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

Mme FEUILLATRE Catherine a été élue secrétaire de la séance.

OBJET : Avenant EGALIM n°1 à la convention du dispositif de tarification sociale des cantines scolaires

Monsieur le Maire rappelle l'existence de la convention relative au dispositif de tarification sociale des cantines scolaires. Il précise qu'un avenant à cette convention est proposé afin d'intégrer l'engagement de la commune à inscrire la cantine scolaire sur la plateforme publique « Ma Cantine », condition nécessaire pour bénéficier de la bonification EGALIM de 1 € par repas, en complément de l'aide financière actuelle de 3 € par repas servi au tarif maximal d'1 €, et ce jusqu'au 31 décembre 2027.

Pour bénéficier de cette bonification, la collectivité doit être engagée dans la démarche EGALIM et respecter les obligations applicables à la restauration collective.

Vu le rapport,

Vu l'avenant EGALIM n°1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre) :

- **Approuve l'avenant EGALIM n°1** à la convention du dispositif de tarification sociale des cantines scolaires ;
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN**

Signé électroniquement par : André Coquelin
Date de signature : 19/11/2025
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

